

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 29 janvier 2022 à 10 h 00. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule en l'absence du public et les membres du conseil sont réunis par un système de vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS

Dominique Forget	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Stéphan Schwab	Conseillère, district 2
Carl De Montigny	Conseiller, district 3
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Christian Lachaine	Conseiller, district 5
Manon Paquin	Conseillère, district 6

formant quorum sous la présidence de la mairesse Dominique Forget.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Sophie Charpentier	Directrice générale et greffière-trésorière
--------------------	---

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1. Constatation de la régularité de la séance
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - 1.3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
2. Finance et trésorerie
 - 2.1. Budget 2022
 - 2.2. Programme triennal d'immobilisations 2022-2024
3. Période de questions portant uniquement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations
4. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse Dominique Forget ouvre la séance à 10 h 00.

1.1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Puisque tous les membres du conseil municipal sont présents, le conseil n'a pas à constater que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres, tel que requis par la Loi.

Chacun des membres du conseil municipal renoncent à l'avis de convocation.

2022-01-022

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 janvier 2022.

ADOPTÉE

1.3. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule en l'absence du public et tous les membres du conseil municipal sont réunis par un système de vidéoconférence. La période de questions concernant l'ordre du jour n'a pas lieu.

2. FINANCE ET TRÉSORERIE

2022-01-023

2.1. BUDGET 2022

ATTENDU QU'en vertu du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit adopter un budget pour l'exercice financier 2022.

Le conseiller Christian Lachaine demande le vote.

Votent contre : Christian Lachaine et Manon Paquin.

Votent pour : Dominique Forget, Jean-François Giasson, Stéphan Schwab, Carl De Montigny et Guy Séguin.

EN CONSÉQUENCE,

il est résolu à majorité

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2022 qui prévoit des revenus et dépenses de 11 714 373 \$;

DE DÉCRÉTER qu'un document explicatif portant sur le budget adopté soit affiché dans un journal et sur le site web de la Municipalité, conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

2022-01-024

2.2. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2024

ATTENDU QU'en vertu du *Code municipal du Québec*, chaque année, le conseil municipal doit adopter un programme triennal des immobilisations.

Le conseiller Christian Lachaine demande le vote.

Votent contre : Christian Lachaine et Manon Paquin.

Votent pour : Dominique Forget, Jean-François Giasson, Stéphan Schwab, Carl De Montigny et Guy Séguin.

EN CONSÉQUENCE,

il est résolu à majorité

D'ADOPTER le programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024 au montant de 47 617 950 \$ dont 19 435 500 \$ pour l'année 2022 ;

DE DÉCRÉTER qu'un document explicatif portant sur le programme triennal des immobilisations adopté soit affiché dans un journal et sur le site web de la Municipalité, conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LE BUDGET ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

En raison de la pandémie, une période spéciale de réponses aux questions concernant uniquement le budget 2022 et le PTI 2022-2023-2024 aura lieu lors de la séance extraordinaire du 31 janvier 2022, à 19h00.

2022-01-024

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance extraordinaire du 29 janvier 2022 à 10 h 41.

ADOPTÉE

(Signé Dominique Forget)

(Signé Sophie Charpentier)

Dominique Forget
Mairesse et présidente d'assemblée

Sophie Charpentier
Directrice générale et greffière-trésorière